



Objet : Budget annexe « Bases de loisirs » - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). FRANCONY (Pouvoir P. ZUCCHERO). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). ILBERT. MANSOZ. MARCHAIS. ROSSI. VOISIN. WADOWIAK (Pouvoir A. FAUGE). WROBEL (Pouvoir F. DUPRAZ).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée la délibération 2025_14_04_2 relative à la correction des bilans de des activités « auberge », « Camping » et « Studios » transférées du budget annexe « Base de loisirs du Sougey » au budget général en 2023 ;

Présente les résultats ainsi que les restes à réaliser 2024 du budget annexe Bases de Loisirs :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	11 746,69 €
Report de l'exercice 2023 (B)	26 395,47 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	38 142,16 €

Section d'Investissement :

Solde d'exécution 001 (avec les résultats reportés) (C)	- 2 574,08 €
---	---------------------

Restes à réaliser :

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser (D) :
7 920,60 €	0,00 €	- 7 920,60 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Besoin de financement (E=C+D)	10 494,68 €
-------------------------------	--------------------

Propose, après avoir pris en compte le transfert complémentaire du déficit d'investissement des activités « camping, auberge, studios » du budget annexe « Base de loisirs » vers le budget principal sur l'exercice 2025 pour un montant de 26 395,47 €, d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	10 494,68 €
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	27 647,48 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Considérant l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Bases de Loisirs,

Considérant les résultats du budget annexe Bases de Loisirs,

Considérant le transfert complémentaire du déficit d'investissement des activités « camping, auberge, studios » du budget annexe Bases de loisirs vers le budget principal sur l'exercice 2025 pour un montant de 26 395,47 €,

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe « Bases de loisirs » comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	10 494,68 €
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	27 647,48 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

